

2 Assurer  
tous

Éliminer la pauvreté extrême et la faim  
Assurer l'éducation primaire pour

# RAPPORT NATIONAL RELATIF AUX OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation  
des femmes

4

Réduire la mortalité infantile

**ROYAUME DU MAROC**

**RAPPORT NATIONAL  
RELATIF AUX  
OBJECTIFS DU MILLENAIRE  
POUR LE DEVELOPPEMENT**

**DECEMBRE 2003**

## SYNTHESE GENERALE

---

### 1- SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le Maroc bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Situé au Nord-Ouest du Continent Africain, il est séparé de l'Espagne par le Détroit de Gibraltar, et possède une frontière commune avec l'Algérie à l'Est et la Mauritanie au Sud. S'étendant sur deux façades atlantique et méditerranéenne, ses côtes atteignent une longueur de 3500 km. Le climat est de type méditerranéen au Nord et semi-aride ou aride au Sud. Les montagnes de l'Atlas qui s'étendent du Nord-Est au Sud-Ouest permettent au pays de disposer d'importantes ressources en eau qui sont exploitées notamment pour l'irrigation d'une vaste superficie agricole.

### 2 - EVOLUTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Au cours de la seconde moitié de la décennie 1970, les équilibres fondamentaux de l'économie s'étaient dégradés à la suite d'une politique expansionniste menée dans le cadre du budget de l'Etat. Ils ont été redressés partiellement durant le Plan Triennal 1978-1980. Mais le choix d'une politique de relance économique au début des années quatre-vingt a révélé la fragilité des structures de l'économie face aux effets des facteurs conjoncturels. Le Plan Quinquennal 1981-1985 a été abandonné dès sa deuxième année au profit d'un programme d'ajustement structurel établi en collaboration avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International.

#### . Rétablissement des équilibres financiers.

La décennie 1980 a été marquée essentiellement par la mise en œuvre des dispositions visant la stabilisation et l'ajustement structurel. C'est une période où les objectifs financiers seront privilégiés, accompagnés toutefois d'un ensemble de réformes de restructuration de l'économie nationale et d'amélioration de la gestion des affaires.

Les mesures et réformes sont synthétisées dans deux programmes dont l'application s'est poursuivie jusqu'aux premières années de la décennie 90 :

- Un programme de stabilisation visant la réduction du déficit du budget de l'Etat et de celui de la balance des paiements. Les mesures prises à cet effet ont permis de limiter les dépenses de l'Etat (y compris celles d'investissement), et de rationaliser les importations. Elles ont été renforcées par la dévaluation de la monnaie nationale en juillet 1985 et en mai 1990.

- Un programme d'ajustement structurel qui a comporté essentiellement la réforme des finances publiques (la réforme du code des douanes et des impôts indirects, la réforme du code de recouvrement des créances publiques, la réforme du code de l'enregistrement et la modification de la tarification douanière), la réforme du commerce extérieur, la dérégulation des prix et la réforme du système monétaire et financier.

En ce qui concerne les finances publiques, les réformes entreprises

avaient pour but la modernisation du système fiscal et la rationalisation des dépenses publiques. Le système fiscal a été simplifié par l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les sociétés et l'impôt général sur le revenu. Les allègements fiscaux intervenus dans ce cadre ont permis de stabiliser la pression fiscale à 22 % par rapport au PIB et de concilier ainsi les exigences de financement du budget de l'Etat et celles du développement économique. En dépit des mesures de rationalisation, les dépenses au titre des traitements des fonctionnaires ont continué d'augmenter puisque leur part dans le budget de l'Etat est passé de 30% en 1994 à 36% en 2001, soit 12% par rapport au PIB.

De même, la mise en œuvre d'un programme d'assainissement et de restructuration des établissements publics a abouti à des actions de désengagement de l'Etat de certaines activités économiques et commerciales au profit de l'initiative privée, et à l'établissement de contrats-programmes entre l'Etat et certaines entreprises publiques dispensant des services à caractère public.

Depuis le début des années 80, le Maroc s'est engagé dans un processus de libéralisation du commerce extérieur. Des conditions favorables ont été créées pour impulser le développement des exportations et de nombreuses mesures ont ainsi été décidées : libéralisation de la réglementation de change, ajustement de la parité du dirham, mise en place d'un système de financement favorable aux exportations, réforme du système fiscal, ...

En matière de commerce extérieur, les importations ont été libéralisées par la suppression des listes de produits interdits ou soumis, à des restrictions quantitatives et par une réduction considérable des droits de douanes.

L'ensemble des prix ont été libéralisés à l'exception des prix d'un petit groupe de produits de première nécessité qui font l'objet de subventions (sucre, huile de table, farine et blé tendre).

Il a été également procédé à la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux visant le renforcement de la coopération douanière et commerciale et la non double imposition entre le Maroc et plusieurs pays et à la promotion des exportations à travers le développement du régime du drawback et la création d'un système d'échange de données informatiques au niveau de certains aéroports.

Les réformes structurelles relatives au secteur financier et monétaire ont été mises en œuvre après la période de rééchelonnement de la dette publique (1983-1992). Elles ont comporté notamment:

– La libéralisation de l'activité bancaire par la libéralisation des taux d'intérêt et la suppression des emplois obligatoires.

– La réforme du marché de capitaux afin de dynamiser le marché boursier et renforcer sa sécurité.

– La simplification de la réglementation du change qui a abouti à la convertibilité partielle du dirham en 1993, la libéralisation de plusieurs types d'opérations de capital et la création du marché de change en 1996.

– La restructuration et l'assainissement des institutions financières publiques tels les entreprises des assurances, les régimes de retraites, la réforme du Crédit Populaire du Maroc, la Caisse Nationale du Crédit Agricole et le Crédit Immobilier et Hôtelier, afin d'assouplir les conditions de financement des entreprises et de diversifier leur sources de financement.

Ces réformes et mesures ont donné des résultats satisfaisants au niveau des équilibres financiers :

**. Amélioration du profil des finances publiques.**

La politique menée au cours de la période 1990-2002 a permis de contenir le déficit budgétaire à un niveau soutenable et de développer l'épargne publique de manière à assurer l'autofinancement d'une part plus importante des dépenses d'investissement, et à assouplir ainsi les conditions de financement de l'économie.

Le déficit budgétaire est passé de 3,5% du PIB en 1990 à 2,6% en 2001 ne dépassant pas la barre de 3% en moyenne annuelle entre 1996 et 2002. Cette maîtrise relative du déficit est le résultat de la politique budgétaire mise en œuvre par les pouvoirs publics dans un contexte national marqué par la sécheresse et une conjoncture internationale défavorable caractérisée par la hausse des prix du pétrole.

**. Amélioration des indicateurs de la dette publique extérieure.**

La stabilisation du cadre macro-économique a permis de mettre fin en 1993 au cycle de rééchelonnement de la dette et de reprendre le cycle normal de paiement de la dette extérieure. Elle a également contribué à ramener le poids de la dette globale extérieure (y compris la dette garantie) de 80,8% du PIB en 1993 à 52,1% en 1998 et à 34,7% du PIB en 2002 malgré l'appréciation du dollar par rapport au dirham.

**. Redressement des équilibres extérieurs.**

La décennie 90 est marquée par la libéralisation du commerce extérieur et une meilleure intégration de l'économie nationale à l'économie mondiale à travers son adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce en 1995 et la signature de l'accord de partenariat avec l'Union Européenne en 1996.

Cette libéralisation si elle a engendré un déséquilibre extérieur au cours de la décennie 90 au regard du solde du

compte courant qui a été déficitaire en moyenne autour de -0,4% du PIB sur la période 1993-2001, ce déséquilibre va se redresser en 2001 et en 2002 où le compte courant de la balance des paiements est devenu excédentaire de l'ordre de 4,8% du PIB en 2001 et de 4,1% en 2002. Cette tendance positive est due en partie à l'amélioration des recettes des transferts privés, au solde positif de la balance voyages et à l'amélioration relative du taux de couverture des importations par les exportations.

Quant au financement du déficit extérieur, il ne pose plus de problèmes depuis la sortie du rééchelonnement compte tenu du développement des investissements étrangers dont le niveau est passé de 0,7% du PIB entre 1980 et 1989 à 2,3% du PIB entre 1990 et 2000. Ces investissements ont atteint le niveau record de 33,1 milliards de dirhams en 2001 représentant un taux de 8,8% du PIB.

Hors privatisation, le flux des investissements directs étrangers est passé de 6,9 milliards de dirhams en 2000 à 9,7 milliards de dirhams en 2001 enregistrant une amélioration de 40,6%.

L'allègement du déficit du compte courant, d'une part, et le renforcement des flux d'investissement étrangers, d'autre part, ont permis de couvrir le flux négatif au titre des financements extérieurs et de consolider le niveau des réserves de change qui représentaient ainsi près de 12 mois d'importations de biens et de services en 2001.

La balance commerciale a connu une évolution contrastée, puisque son déficit a atteint 11,1% en 2002 contre 8,8 % en 1998 et 10% du PIB en 1993.

**. Croissance ralentie.**

L'amélioration des équilibres financiers ne s'est pas accompagnée d'une croissance économique au rythme

escompté, en dépit des mesures incitatives prises dans le cadre du code des investissements promulgué en 1995, de la baisse sensible des taux d'intérêt et de la politique de privatisation entreprise de façon active à partir 1993. Les deux décennies ont été même marquées par une nette tendance au ralentissement des activités économiques, avec un taux de croissance moyen annuel du PIB de 3,8% en termes réels au cours de la décennie 80, et 2,6% seulement sur la période 1991-1999. La structure du PIB a peu évolué : le secteur primaire représente 16%, le secteur secondaire 31% et le secteur tertiaire 53%. Le rythme de croissance est très modeste eu égard aux besoins sociaux accrus et à l'augmentation de la population active. La faiblesse de la croissance est due principalement au secteur agricole qui a été fortement affecté par plusieurs années de sécheresse et aux faibles performances du secteur manufacturier qui a subi une perte de compétitivité.

L'épargne nationale globale a crû de 10,2% en moyenne annuelle, durant la période 1980-2002, passant de 17% du PIB en 1980 à 26,8% en 2002 contre 27,6% en 2001.

La valeur de la formation brute de capital fixe (FBCF) en prix courants a connu une croissance de près de 8,1% durant la période 1980-2002, mais par rapport au PIB, son taux est resté pratiquement stable (22,6% en moyenne).

La consommation par tête en volume, en milieu urbain comme en milieu rural, a régressé respectivement de 1,9% et 1,3% par an au cours des années 90.

La réduction de la hausse des prix a permis de sauvegarder le niveau de consommation. La libéralisation des prix dans un cadre plus concurrentiel, la poursuite de l'ouverture sur l'extérieur et la politique monétaire prudente dont la préoccupation est de réduire les tensions inflationnistes en maintenant l'expansion de la masse monétaire et du crédit dans des limites compatibles avec l'évo-

lution de la production, ont constitué les principaux facteurs de décélération des

prix. Ainsi, la hausse de l'indice du coût de la vie a été ramenée de 10% en moyenne annuelle au cours de la période 1981-1985 à 3% en 1996 et à moins de 1,8% sur la période 1996-2002.

Il a été également procédé dans le cadre de la promotion de l'investissement à la création de l'Agence Nationale de Promotion de la PME, à la promulgation de la charte PME/PMI et du code des juridictions financières, à la création des Centres Régionaux d'Investissements (CRI) et à la mise en place d'un certain nombre de lignes de crédits nationales et étrangères et des fonds de garantie destinés au financement de l'investissement et à la mise à niveau des PME/PMI.

### **Reprise de la croissance économique à partir de 1996.**

Le positionnement de l'économie nationale dans son cycle de croissance montre que le Maroc est entré dans une phase caractérisée par une reprise de la croissance économique depuis 1996. Le PIB à prix constants a enregistré un taux de croissance de 3,9% sur la période 1996-2002 suite à une amélioration du PIB hors agricole qui a affiché un taux de croissance de l'ordre de 3,5% et ce malgré la persistance de la sécheresse.

Cette situation s'explique par la contribution positive (un point) du secteur primaire à la croissance économique entre 1996 et 2002 grâce au développement de l'élevage et de la pêche et par le dynamisme de certains secteurs porteurs pour l'économie marocaine qui ont permis de soutenir la croissance du PIB hors agricole et d'accélérer son rythme de progression de 2% en 1995 à 2,3% en 2002.

C'est le cas en particulier des services marchands tels que le commerce, le transport, les communications et le tourisme suite notamment à la libéralisation des télécommunications et la politique de promotion touristique. Le secteur secondaire a également réalisé

des performances au cours de cette période, dues principalement aux industries manufacturières, notamment les industries électriques et électroniques, à la reprise de l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics, au secteur énergétique et dans une moindre mesure aux activités minières.

Par ailleurs, il y a lieu d'observer qu'au cours de la période 1996-2002, la croissance économique a été aussi tirée par l'amélioration de la productivité globale des facteurs. Liée à la reprise de l'investissement public et privé réalisé, cette évolution est imputable à la hausse de la productivité du travail, particulièrement au niveau des industries manufacturières suite à une plus grande contribution du progrès technique et au développement de la productivité potentielle de ce secteur.

#### **. Situation préoccupante de l'emploi.**

L'application des programmes de restructuration et de stabilisation, les faibles performances de la croissance et des investissements, ainsi que plusieurs années de sécheresse ont aggravé la détérioration de la situation sociale et entraîné l'accélération de l'exode rural. Cette situation a provoqué une forte pression sur le marché de l'emploi avec des taux de chômage très élevés, notamment chez les jeunes diplômés.

Les mesures et les programmes de promotion de l'emploi ont donné des résultats très insuffisants eu égard aux besoins. La réalisation d'un taux de croissance plus élevé (plus de 5% par an) est une condition essentielle pour la réduction du chômage.

Le phénomène du chômage urbain s'est aggravé ces dernières années, ce qui a provoqué une progression préoccupante du taux de chômage qui a atteint 19,5% en 2001 et dépassé 30% pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne le milieu rural, le

taux de chômage est relativement bas (4,5%) mais le sous-emploi y est très important.

Les réformes relatives à la promotion de l'emploi ont porté principalement sur l'adoption du code du travail qui définit les droits et obligations des salariés et du patronat et vise à consacrer de nouvelles relations professionnelles entre les partenaires de production basées sur l'équité, l'égalité et la culture de dialogue.

#### **. Améliorations sociales insuffisantes.**

Dans le domaine social, des progrès substantiels ont été acquis mais restent nettement insuffisants.

Le taux de scolarisation dans l'enseignement fondamental et secondaire est passé de 51% à 73% durant la période 1982-2001. Le taux de mortalité infantile a été réduit de près de 50%, et le taux de mortalité juvénile, de 102‰ à 46‰ entre 1987 et 1997. Parallèlement, les efforts déployés ont permis d'améliorer les indicateurs de prestation de services de santé, notamment ceux liés aux programmes sanitaires en faveur de la santé de la mère et de l'enfant. L'espérance de vie à la naissance est passée de 59 ans en 1990 à 70 ans en 2000.

Les améliorations sont également insuffisantes au niveau d'autres indicateurs socio-économiques particulièrement en milieu rural. L'analphabétisme demeure élevé : 48% en 1998 au niveau national et 67% en milieu rural. Dans ce dernier, 57% des localités souffrent d'enclavement, 52% manquent d'eau potable, et 50% d'électricité.

Le taux de pauvreté relative a augmenté durant la décennie 90 passant de 13% en 1990-1991 à 19% en 1998-1999.

Depuis le milieu des années 90, les dépenses publiques dans les secteurs sociaux ont connu une forte progression particulièrement dans le milieu

rural et les provinces démunies. Elles demeurent cependant insuffisantes et représentent actuellement 12% du PIB environ, taux en deçà des niveaux atteints par des pays comparables. En outre, mal ciblées, elles sont peu efficaces en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

Les besoins sont considérables et risquent de l'être davantage dans les années à venir en raison des répercussions de l'augmentation de la population. Celle-ci en dépit d'un ralentissement passera de 29,6 millions en 2002 à 33 millions en 2010.

Les efforts devront être intensifiés dans tous les domaines, aussi bien en matière de développement économique que dans les domaines sociaux afin de faire face aux nombreux défis déjà identifiés et précisés. Ceux-ci sont particulièrement pressants en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté.

#### **. Nouvelle stratégie.**

A la suite des nombreuses réformes mises en œuvre au cours des dernières années, le Maroc se trouve dans une phase décisive de son développement. S'il possède des atouts et des potentialités remarquables, les risques auxquels il devra faire face ne sont pas négligeables, en raison des transformations rapides qu'il connaît sur le plan institutionnel et de son intégration progressive dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, la nouvelle stratégie adoptée pour les années à venir revêt une importance capitale.

La stratégie de développement économique et social retenue, vise en premier lieu, à créer un environnement général de nature à favoriser la mobilisation de toutes les énergies. Ses principaux axes sont :

- L'approfondissement de la démocratie, la primauté du droit et la défense des droits de l'homme, domaines où le Maroc occupe désormais une place

d'avant-garde parmi les pays de la région. Dans ce cadre, l'accent est particulièrement mis sur les droits de la femme, de l'enfant et des catégories sociales marginalisées ou victimes d'exclusion.

– La mise à niveau de l'économie du pays pour améliorer sa compétitivité et lui permettre d'affronter la concurrence étrangère qui sera sans doute plus intense dans les prochaines années en raison de l'instauration de la zone de libre échange avec l'Union Européenne et de l'adhésion du Maroc à l'Organisation Mondiale du Commerce.

– Une croissance économique forte créatrice d'emplois et favorisant la réduction des inégalités sociales et régionales, et la lutte contre la pauvreté.

– Redéfinition du rôle des différents partenaires économiques et sociaux. L'Etat envisage de recentrer son rôle sur les fonctions de réglementation, de coordination et de redistribution des revenus. La relance économique incombe au secteur privé qui devra intensifier ses efforts d'investissement et les étendre aux secteurs d'infrastructure ceux sociaux, des mesures d'encouragement sont envisagées, à cet effet, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises qui sont plus créatrices d'emplois. Les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle plus actif en matière de développement dans le cadre de la décentralisation. La restructuration de l'économie sociale permettra à la société civile de devenir un facteur de mobilisation des capacités existantes et de mieux contribuer à la promotion du développement économique et social.

– Réforme de l'Administration Publique et du système judiciaire qui sont des instruments-clés pour le développement et le respect des

droits des citoyens. L'accent est particulièrement mis sur l'introduction des méthodes de bonne gouvernance, la transparence et l'élargissement

des compétences des services locaux de l'administration centrale, le but étant de rendre le secteur public plus efficace